



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026-09-01

Rapport d'Activités de la Communauté de Communes Aunis Sud de l'année 2025 – Approbation

Résumé :

Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Aunis Sud établi au titre de l'année 2025,

Ce rapport d'activités 2025 sera adressé aux maires des communes membres afin que la communication puisse en être effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-02

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonération pour les locaux industriels et commerciaux

Résumé :

Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'exercice 2027 pour les contribuables et locaux : Lidl SNC, Godo SNC, Trialissimo, Sci SCEP.

Adoptée avec 1 voix contre et 50 pour

Délibération n°2026-09-03

Attribution de fonds de concours à la commune d'Anais

Résumé :

Attribution à la Commune d'Anais d'un fonds de concours d'un montant de 2 286,86 €, pour la réparation de la couverture d'une partie de la garderie périscolaire.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-04

Attribution de fonds de concours à la commune de Saint Pierre d'Amilly

Résumé :

Attribution à la Commune de Saint Pierre d'Amilly d'un fonds de concours d'un montant de 9 898,10 €, pour la rénovation complète de la toiture de 3 logements communaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-05

Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner 017434 26 00064 (n°26u006)

Résumé :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AS N°587 d'une contenance cadastrale de 3 335 m², sis 15 rue Bernadette Goriou, parc d'activités économiques Ouest 2, 17700 Surgères, et sur lequel ont été édifiés des locaux professionnels d'une surface utile de 346,62 m² sur un niveau.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-06

Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner 017434 26 00070 (n°26u007)

Résumé :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AS N°625, 626 et 667 d'une contenance cadastrale respective de 1 849 m², 51 m² et 351 m², et totale de 2 251 m², sis rue Henri Giraudeau, parc d'activités économiques Ouest 1, 17700 Surgères, et sur lequel ont été édifiés des box de stockage d'une surface utile de 500 m² sur un niveau.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-07

Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner 017434 26 00075 (n°26u008)

Résumé :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZR N°282 d'une contenance cadastrale de 2 200 m², sis Allée de la Baratte, parc d'activités économiques La Métairie, 17700 Surgères, et sur lequel a été édifié un bâtiment industriel d'une surface utile de 710 m² sur deux niveaux

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-08

Attribution du solde de subventions au titre du mois de septembre à l'association OMAJE

Résumé :

Versement à l'association OMAJE du solde de subvention accordé au titre de l'année 2026, soit la somme de 70 063 euros

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-09

Désignation des représentants de la communauté de communes Aunis Sud au Jury de la Bourse à l'Initiative Jeunes

Résumé :

Election de Madame **Angélique PEINTRE**, Monsieur **Christian BRUNIER**, et Madame **Marie France MORANT**

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-10

Comité de pilotage labellisation « Information Jeunesse » - Désignation d'un représentant de la communauté de communes Aunis Sud

Résumé :

Désignation de Madame **Angélique PEINTRE** pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein du Comité de Pilotage Information Jeunesse Aunis Sud.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-11

Espace Culturel le Palace - Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Conseil d'Administration

Résumé :

Election des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'association « Espace Culturel Le Palace ».

Monsieur **Christophe FOLOPPE**, en qualité de titulaire,

Madame **Catherine LEGROS**, en qualité de suppléante

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-12

Centre de soins de suite du château de Marlonges a Chambon - désignation de membres au conseil de surveillance

Résumé :

Election de deux élus communautaires appelés à siéger au conseil de surveillance du centre de soins du Château de Marlonges à Chambon :

Madame **Angélique PEINTRE**, en qualité de titulaire

Madame **Elodie ROSPARS**, en qualité de suppléante

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-13

Lycée professionnel du pays d'Aunis à Surgères - désignation de représentants de la communauté de communes Aunis sud au conseil d'administration

Résumé :

Désignation de deux représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud, pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel du Pays d'Aunis de Surgères :

Madame **Angélique PEINTRE**, en qualité de titulaire,

Madame **Marie POIRIER**, en qualité de suppléante

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-14

Collège Hélène de Fonsèque à Surgères – Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au conseil d'administration

Résumé :

Désignation de deux élus communautaires pour siéger au Conseil d'Administration du collège Hélène de Fonsèque de Surgères :

Madame **Angélique PEINTRE**, en qualité de titulaire,

Madame **Annabelle BARIT**, en qualité de suppléante.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-15

Collège André Dulin d'Aigrefeuille d'Aunis – Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au conseil d'administration

Résumé :

Désignation de deux élus communautaires pour siéger au Conseil d'Administration du collège André Dulin d'Aigrefeuille d'Aunis :

Madame **Angélique PEINTRE**, en qualité de titulaire,
Monsieur **Stéphane GENDRE**, en qualité de suppléant.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-16

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2023-2028- désignation de représentants de la communauté de communes Aunis sud au comité responsable du PDALHPD

Résumé :

Désignation de deux élus communautaires pour siéger au comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :

Monsieur **Raymond DESILLE**, en qualité de titulaire,
Madame **Alexandra VANNELLE**, en qualité de suppléante

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-17

Composition du comité de pilotage « Plan Intercommunal de Sauvegarde » et désignation d'élus référents

Résumé :

Approbation de la composition du Comité de Pilotage du projet pour la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), comme suit :

- Monsieur **Christophe RAULT** - Président
- Monsieur **Cyril GUILLET** - Vice-Président délégué,
- Monsieur **Hervé GAILDRAT** - Vice-Président en charge du service technique communautaire,
- Les représentants des communes membres volontaires (maires ou adjoints référents PCS),
 - Monsieur **Philippe TERRIEN** – Forges
 - Monsieur **Olivier JOUANNEAU** – Saint Saturnin du Bois
 - Monsieur **Yohan PRESSOIR MORIN** - La Devise
 - Monsieur **Philippe BODET** – Saint Pierre d'Amilly
 - Monsieur **Jean-Marie ARNAUD** - Vouhé
 - Monsieur **Yannick BODAN** – Anais
 - Monsieur **Olivier DENECHAUD** - Ardillières
 - Monsieur **Philippe PISSOT** – Chambon
 - Monsieur **Eric BERNARDIN** – Breuil la Réorte
 - Monsieur **Sébastien MARCHAND** – Saint Mard
 - Monsieur **Vincent PERRIER** – Saint Georges du Bois
 - Monsieur **Christian BRUNIER** – Le Thou
 - Monsieur **Bruno BLIN** – Ciré d'Aunis
 - Monsieur **Joël LALOYAUX** – Aigrefeuille d'Aunis
 - Monsieur **Richard MOREAU** - Virson
- Les représentants des services préfectoraux, du SDIS, de la Sécurité civile et de la Gendarmerie,
- Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes,
- Le chef de projet PICS,
- Des techniciens communautaires et municipaux selon les thématiques abordées.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-18

Maison de l'enfance de Saint-Georges-du-Bois – Convention de refacturation de charges à la Communauté de Communes Aunis Sud par la commune de Saint Georges du Bois

Résumé :

Approbation des différentes clauses de la convention de refacturation de charges devant être conclue entre la Communauté de Communes Aunis Sud et la Commune de Saint Georges du Bois et autorisation donnée à Monsieur le Président à signer ladite convention

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-19

Modification du tableau des effectifs

Résumé :

Approbation de la création, à compter du 1^{er} février 2027, d'un poste non permanent de chargé de gestion et de valorisation touristique et culturelle du site archéologique à Saint Saturnin du Bois, au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou d'animateur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-20

Délibération portant sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et les heures complémentaires (HC)

Résumé :

Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des heures complémentaires pour les fonctionnaires, stagiaires, et les agents contractuels à temps complet, non complet et temps partiel comme suit :

- Les heures complémentaires sont rémunérées selon les modalités réglementaires et sans majoration. Les heures effectuées au-delà de la durée de travail d'un agent à temps complet sont, quant à elles, majorées selon les taux en vigueur,
- Les heures supplémentaires sont limitées à 25 heures par mois et rémunérées selon la réglementation en vigueur. Pour les agents à temps partiel, le plafond est adapté à leur quotité de travail et les heures sont rémunérées sans majoration. La récupération en repos compensateur est privilégiée, l'indemnisation étant soumise à l'autorisation de l'autorité territoriale.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-21

Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes Aunis Sud

Résumé :

Règlement intérieur adopté

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-09-22

Débat de l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance

Résumé :

Décision d'élaborer un pacte de gouvernance au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud

Adoptée à l'unanimité

Motion du conseil communautaire pour le maintien des agences postales communales et d'une présence postale de proximité

Résumé :

Report de la délibération au conseil communautaire du 20 octobre 2026 pour intégrer deux ajouts à l'unanimité

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **jeudi 24 septembre 2026.***